



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Santé mentale et psychiatrie

Question écrite n° 766

Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la santé mentale des citoyens. La crise sanitaire a bousculé les repères et mis en lumière l'importance de la santé mentale. Pourtant, les préjugés conduisent encore à exclure les personnes concernées par des troubles psychiques. D'après l'Union nationale de familles et amis de personnes malades ou handicapées psychiques, (l'Unafam), 63 % des familles témoignent de l'incompréhension et de la peur de leur entourage à l'annonce de la maladie de leur proche. Il lui demande en conséquence s'il compte faire de la santé mentale et de la psychiatrie une grande cause nationale, ce qui permettrait à la France d'afficher son ambition de placer cet enjeu au cœur de sa politique de santé.

Texte de la réponse

La santé mentale et la psychiatrie sont au cœur des préoccupations des pouvoirs publics depuis plusieurs années maintenant. La nomination en 2018 d'un Délégué ministériel à la santé mentale et à la psychiatrie, et la rédaction d'une feuille de route santé mentale et psychiatrie qu'il pilote, en attestent. Cette feuille de route est composée aujourd'hui d'une cinquantaine de mesures phares, déclinées autour des trois axes suivants : promouvoir le bien être mental, prévenir et repérer précocement la souffrance psychique, et prévenir le suicide ; garantir des parcours de soins coordonnés et soutenus par une offre en psychiatrie accessible, diversifiée et de qualité ; améliorer les conditions de vie et d'inclusion sociale et la citoyenneté des personnes en situation de handicap psychique. La crise sanitaire que nous traversons depuis 2020 a montré que cette question de la santé mentale était plus que jamais d'actualité et a conduit à l'organisation des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie, qui se sont tenues en septembre 2021 sous l'égide du Président de la République. Le message principal porté à l'occasion de ces Assises est que la santé mentale requiert une mobilisation collective de l'ensemble de la société, qui doit perdurer au-delà de ce qui est né durant la crise. Trente mesures supplémentaires ont été annoncées à cette occasion pour améliorer les prises en charge et renforcer l'offre de soins. Ainsi, l'offre en pédopsychiatrie a particulièrement été soutenue, notamment via le renforcement des centres médico-psychologiques à destination des enfants et des adolescents, de la psychiatrie périnatale, des maisons des adolescents mais aussi via celui des centres de psychotraumatisme et l'ouverture de places en accueil familial thérapeutique. Le déploiement du volet psychiatrique du service d'accès aux soins, le développement d'équipes mobiles psychiatriques pour les personnes âgées ou encore la formation d'infirmiers de pratique avancée en psychiatrie et santé mentale sont des priorités de l'année 2022. Sans détailler chaque mesure, ces Assises ont été l'occasion de mettre la psychiatrie au cœur de la société et de confirmer l'engagement politique en faveur de cette discipline. Ainsi, la mise en place de la feuille de route santé mentale et psychiatrie, étoffée par la suite par les mesures du Ségur de la santé et les mesures des Assises de la santé mentale et de la psychiatrie, témoigne de l'engagement sans précédent du ministère de la santé et de la prévention pour répondre aux besoins de nos concitoyens en matière de santé mentale et de psychiatrie et faire de ce sujet un des axes essentiels de notre politique en matière de santé. Les travaux se poursuivent en concertation étroite avec la commission nationale de la psychiatrie. Aussi, et pour la première fois en France,

plusieurs ministères se sont accordés en août 2022 à implémenter des ateliers de développement des Compétences psycho-sociales auprès de leurs populations cibles respectives, dans le but de consolider un socle de compétences en santé psychique dès le plus jeune âge pour tous les citoyens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 766

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 août 2022](#), page 3749

Réponse publiée au JO le : [8 novembre 2022](#), page 5250